

## **Budget 2017 : Paris surmonte le contexte national contraint et continue à investir**

**Dans une semaine, le Conseil de Paris débatera des orientations budgétaires 2017. Malgré un contexte national qui continue à peser sur les finances des collectivités, l'Exécutif parisien poursuit ses efforts de bonne gestion. Grâce à de nouvelles économies et à une exigence de sobriété, Paris va continuer à investir massivement et à développer les services publics, sans augmenter la fiscalité directe locale et en respectant une trajectoire de l'endettement comparable à celle du précédent mandat.**

Le double choc que constituent la baisse des dotations de l'État et la hausse des transferts de solidarité (péréquation) a entraîné pour Paris une perte de ressources de plus d'1 milliard d'euros depuis 2010, soit l'équivalent de 12% des recettes de fonctionnement de la collectivité.

Sa contribution aux fonds de solidarité entre collectivités (péréquation) s'élèvera en 2017 à 523M€. Elle a été multipliée par cinq depuis 2010. Paris s'affirme ainsi comme la collectivité française la plus solidaire : elle finance à elle seule plus de 54% de la péréquation francilienne et plus de 20% de la péréquation nationale. En ajoutant les charges de centralité que Paris prend en charge, la Ville dépense au total 1,2 Md€ pour des non Parisiens.

### **Stabilité des taux de fiscalité directe locale**

Dans ce contexte national extraordinairement contraint, alors même que de nombreuses collectivités ont recours au levier fiscal, Anne Hidalgo respectera à nouveau en 2017 son engagement de stabilité de la fiscalité directe locale. Les taux parisiens seront maintenus à 13,38% pour la taxe d'habitation (contre 25,47% en moyenne pour les communes françaises) et à 13,5% pour la taxe foncière (contre 30,39% en moyenne). « Le respect de cet engagement démontre, cette année encore, notre volonté de soutenir le pouvoir d'achat des Parisiens », explique Julien Bargeton, adjoint à la Maire.

### **Endettement maîtrisé et soutenable**

L'Exécutif parisien tient également à ce que l'endettement respecte une trajectoire comparable à celle du précédent mandat. « Dans ce domaine, notre approche est prudente et soutenable. En

2017, Paris restera une collectivité nettement moins endettée que la moyenne des villes françaises », explique Julien Bargeton. Le taux d'endettement au compte administratif 2015 est de 59%, bien inférieur à celui des grandes villes (86%) et de l'ensemble des collectivités locales françaises (74%).

### **De nouvelles marges de manœuvre à trouver**

Paris doit néanmoins trouver de nouvelles marges de manœuvre. « Nous allons combiner la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la poursuite des efforts d'économies – à hauteur de ceux effectués en 2015 et 2016 – à la recherche de nouvelles recettes qui font sens avec nos objectifs de politiques publiques et qui ne pèsent pas sur les Parisiens : réévaluation de la taxe de séjour pour les meublés de tourisme, de la taxe sur les résidences secondaires, etc », annonce Julien Bargeton.

### **Des investissements ambitieux pour l'avenir**

« Cela permet d'envisager le maintien en 2017 de notre épargne brute à un niveau élevé, supérieur à 400M€, bien au-delà des obligations légales. Et donc de maintenir le cap d'investissements ambitieux en faveur de l'avenir », ajoute-t-il. Avec un effort d'investissement d'1,7Md€ en 2017, Paris va en effet accélérer le déploiement de son programme d'investissement de la mandature (PIM), pour concrétiser ses engagements en matière de logement, de développement durable, d'accès aux services publics et de solidarité. « Ces investissements font de Paris une métropole innovante, résiliente et durable, tout en soutenant directement l'activité et la création d'emploi », explique l'édile.

Standard & Poor's a salué, le 7 octobre, cette stratégie budgétaire « *claire* », avec une gestion de la dette « *prudente et optimisée* » ainsi qu'un « *degré élevé de transparence financière* ». L'agence a même réévalué la notation de la Ville de Paris au niveau « AA, perspective stable ». Il s'agit de la note la plus élevée possible pour une collectivité locale française.

**Contact presse** : Clara Paul-Zamour / [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr) / 01.42.76.49.61